

<http://gec.venissieux.org/Quartiers-2030-Convention-Locale-d-Application-de>



Quartiers 2030 - Convention Locale d'Application de Vénissieux 2024-2030 du Contrat de Ville Métropolitain.



- Interventions -
Date de mise en ligne : mardi 4 juin 2024

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits

réservés

Madame le maire, Mesdames et Messieurs,

Comme nous l'a indiqué M. Millet, 3 défis, 14 ambitions pour la Convention Locale d'Application de Vénissieux 2024-2030. Une des missions de la politique de la ville est de faire reculer les inégalités dont nous redisons qu'elles ne viennent pas des quartiers, encore moins de leurs habitants, mais bien de toute la société, et notamment des entreprises, de l'organisation du travail, de sa rémunération avec le recul des statuts et des qualifications au profit de l'ubérisation.

C'est toute la société qui construit les inégalités que vivent les familles populaires, ce sont les quartiers aisés qui font tout pour rejeter les demandeurs de logement du premier quartile, qui pétitionnent quand un maire a le courage de valider un permis de construire avec un peu de logement social, ce sont les 300 000 cadres dirigeants de l'économie aux revenus supérieurs à plus de 10 fois le SMIC qui organisent une concurrence à la smicardisation de l'emploi.

Au même moment, le ministre du logement M. Kasparian a présenté le projet de loi sur le logement, un projet de loi qui fait la chasse aux pauvres. Ce texte prévoit un affaiblissement de la loi SRU en permettant de produire une part des objectifs en logement locatif intermédiaire au lieu de les produire en logements sociaux. Et ça, c'est faire un cadeau aux maires récalcitrants à la production de logements sociaux sur leur territoire alors que quatre millions de personnes en France ne parviennent pas à se loger correctement aujourd'hui en France selon la Fondation Abbé Pierre.

Selon cette fondation, il y a 2,6 millions de demandes de logement social avec seulement 400 000 attributions par an, à peine un quart, et des durées d'attente qui s'allongent alors que la production de logements sociaux qui ne cesse pas de se réduire et les demandeurs de s'appauvrir puisque 70 % des demandeurs de logements sociaux ont des ressources en dessous des plafonds des PLAI.

Et quand on veut baisser les dépenses de l'État dans le secteur du logement et qu'on ne veut pas financer le logement social, on fait donc la promotion du logement intermédiaire. Quand on ne veut pas financer non plus les bailleurs sociaux pour pratiquer des loyers qui soient compatibles avec les ressources des demandeurs de logement social, alors, on leur permet d'augmenter leur loyer. Et ce n'est plus l'État qui finance, ce sont les locataires. Ce qui entrave non seulement l'accès, mais rend la chose plus coûteuse. C'est donc grâce à l'augmentation des loyers que l'État compte augmenter les ressources des bailleurs sociaux et ainsi ne pas mettre la main à la poche. Dans les années à venir, les ménages précaires vont tout simplement trouver de moins en moins à se loger. Alors que c'est la vocation première du parc social de répondre à leur possibilité de logement. Ils vont être relégués sur d'autres solutions, que ce soit des solutions d'hébergement ou de mal-logement. Et ils vont être plus nombreux à vivre en suroccupation, en habitat indigne.

Peu de temps avant, M. Attal, alors qu'il n'était que Ministre de l'Éducation, avait dévoilé son « choc des savoirs ». Il prévoit notamment d'organiser les cours de français et de mathématiques en groupes de niveau tout au long du collège, d'expérimenter la tenue unique dans une centaine d'établissements, de faire du diplôme du brevet le sésame qui ouvrirait les portes du lycée aux collégiens, de reléguer ceux qui ne l'auraient pas obtenu dans une classe préparatoire à la classe de seconde, et d'axer les enseignements sur "les fondamentaux" tout en préconisant certaines méthodes pédagogiques ou en labellisant certains manuels.

Cette réforme est décriée par tous les enseignants et les scientifiques. Vouloir créer des groupes de niveaux (faible,

moyen, fort) dans des classes déjà globalement homogènes est une erreur.

D'abord, l'idée bienvenue de réduire à 15 le nombre de collégiens dans les groupes de niveaux d'élèves faibles profitera à des élèves moyens, voire bons, scolarisés dans les collèges très favorisés au détriment des élèves réellement faibles scolarisés en REP. Au lieu de concentrer les aides sur les élèves les plus en difficulté, cette réforme éparpille des moyens qui seront également alloués aux bons élèves et aux collèges les plus favorisés. Enfin, en 2019, une étude a montré un effet bénéfique de la mixité sociale et scolaire sur les progressions des élèves faibles sans effet négatif sur les meilleurs. Séparer encore davantage les élèves faibles des élèves moyens et forts ne fera qu'accentuer leurs difficultés d'apprentissage.

Beaucoup de choses pourraient être encore dites en défaveur de cette réforme et si le renouvellement et l'extension de la Cité Éducative en incluant le REP Aragon est une bonne chose, nous ne pouvons que nous inquiéter de la politique ségrégationniste mise en place par ce gouvernement.

Cette Convention Locale d'Application est ambitieuse au regard de la situation économique et sociale de nos concitoyens mais elle a le mérite de fixer un cadre partenarial opérationnel qui engage les partenaires dans un projet de territoire intégré, prenant en compte l'ensemble des dimensions qui recouvre le quotidien des habitants.

Nous avons décidé à Vénissieux d'une forte augmentation de notre financement des actions du contrat de ville, rejoint par l'état et la métropole, mais c'est bien le droit commun que nous voulons interpellé face aux risques de politiques publiques nationales contraires à cette Convention Locale d'Application.

C'est pourquoi vous pouvez compter sur les élus communistes pour participer au suivi et vérifier la mise en œuvre des engagements de tous les partenaires.